



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Relations avec les États-Unis

Question écrite n° 21832

Texte de la question

M. Jean-Marie Sermier interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur le partenariat nouveau à mettre en œuvre avec les alliés, les États-Unis. Les 28 et 29 juin 2019, le G20 se tenait à Osaka. Il a réuni les principales puissances mondiales. Cela a été l'occasion d'aborder des sujets concernant le réchauffement climatique et l'Organisation mondiale du commerce. Au cours de ces discussions, les États-Unis ont affirmé à plusieurs reprises la singularité de leurs positions. Ils ont réaffirmé leur position de non adhésion aux accords de Paris, qui ont pourtant été ratifiés par les 19 autres pays. Concernant le projet de réforme de l'Organisation mondiale du commerce, ils ont fait valoir des réserves. Dans ce contexte, il souhaiterait savoir comment la France prendra en compte la position des États-Unis, première puissance mondiale.

Texte de la réponse

Les États-Unis sont un allié majeur de la France comme l'ont rappelé les célébrations du 75^e anniversaire du débarquement le 6 juin dernier. La France et les États-Unis nourrissent une amitié historique et nos deux pays partagent une relation privilégiée, indépendante des alternances politiques. La France et l'administration américaine entretiennent une relation de travail très suivie à tous les niveaux, en particulier dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et la prolifération nucléaire. La France et les États-Unis poursuivent leurs coopérations en Afrique et maintiennent un dialogue constant sur toutes les grandes crises internationales. Mais la force des relations franco-américaines, c'est aussi de se parler avec franchise quand nous avons des différences d'appréciation. Le président Trump a annoncé que les États-Unis quitteraient l'Accord de Paris à l'horizon de l'année 2020. C'est une décision que la France regrette mais qui relève du choix souverain des États-Unis. Dans le même temps, la France constate que de nombreuses entités américaines, qu'il s'agisse d'entreprises ou des gouvernements locaux, font le choix d'investir en faveur d'une croissance durable. Elle ne peut que se féliciter de ces initiatives et maintient son entière disponibilité pour travailler avec les États-Unis sur des sujets d'intérêt commun tels que l'efficacité énergétique, la préservation de la biodiversité ou encore la sauvegarde des océans. Avec le président Trump, la France a également souhaité poursuivre les échanges sur le commerce international et les moyens de répondre aux pratiques déloyales. Le G7 de Biarritz fin août a démontré notre capacité à trouver des solutions concrètes avec les États-Unis, par exemple sur le sujet de la taxe sur les services numériques. La France pense que l'Union européenne et les États-Unis doivent travailler ensemble sur ce sujet, y compris au niveau multilatéral.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Sermier](#)

Circonscription : Jura (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21832

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juillet 2019](#), page 6818

Réponse publiée au JO le : [15 octobre 2019](#), page 8966